

7 janvier 2014

*Note à l'attention des  
utilisateurs de Comdalo sur les  
évolutions de la version 7.1*



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

## La version 7.1 de Comdalo est mise en service le 7 janvier 2014

Il s'agit d'une version spécialement conçue pour

- répondre à plusieurs des besoins exprimés par les utilisateurs
- améliorer et fiabiliser l'appropriation et l'utilisation des interfaces de Comdalo avec le SNE
- faciliter et optimiser le travail des secrétariats des commissions de médiation

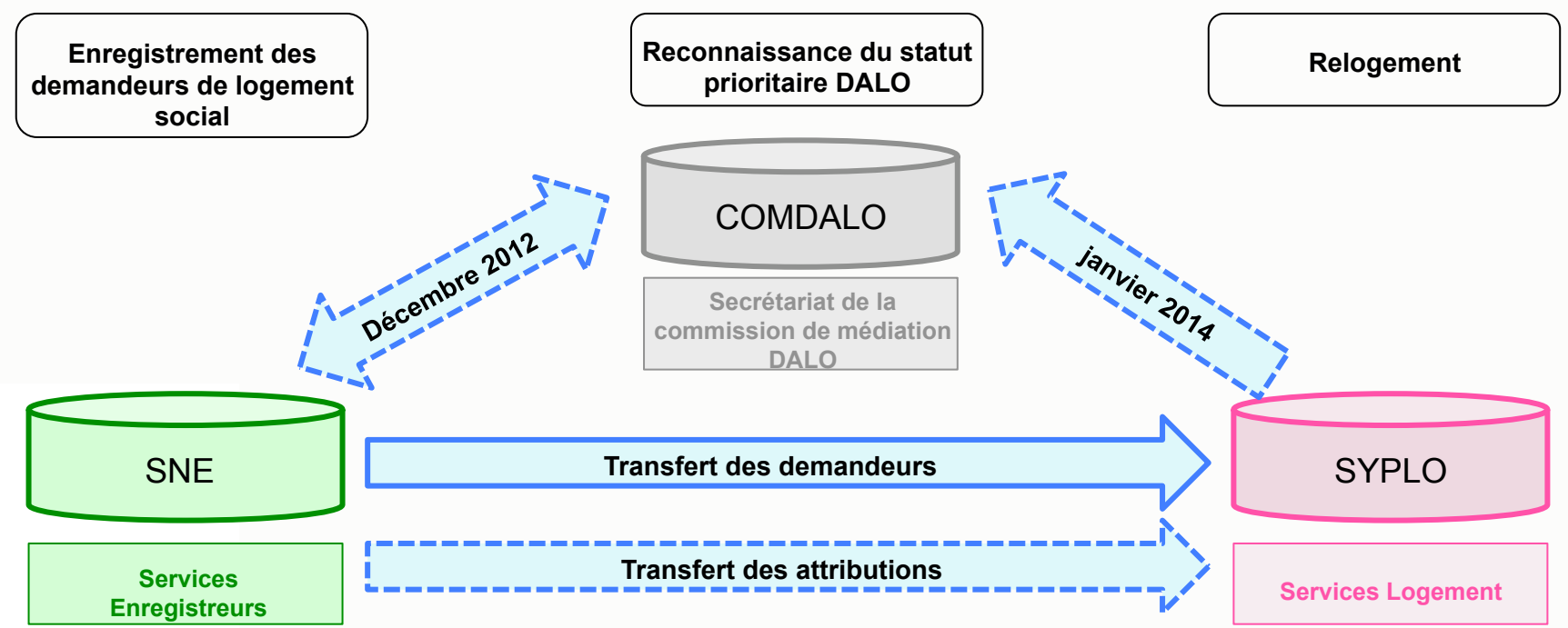
### **Nouvelles fonctionnalités et améliorations...**

**... Retrouvez regroupé dans ce document, l'ensemble des évolutions de cette version, ainsi que la manière dont vous allez pouvoir en bénéficier**

# Les évolutions de COMDALO V.7.1

## A. Des évolutions pour une meilleure appropriation et utilisation des interfaces avec le SNE

❖ **Rappel** : fonctionnement des interfaces de Comdalo avec le SNE et SYPLO





## **Les fonctionnalités associées aux interfaces avec le SNE permettent aux secrétariats des commissions de médiation :**

- de gagner du temps au moment de la saisie du formulaire dans Comdalo en cliquant sur le bouton « Appel à Numéro Unique » ;**
- d'être informés en temps réel des radiations pour attribution saisies dans le SNE ;**
- de gagner du temps pour la saisie des relogements dans Comdalo ;**
- de rendre compte de l'effectivité du Dalo dans leur département ;**
- de contribuer à la fiabilité des données du SI Logement**

## ❖ Evolutions Comdalo V.7.1

### A.1. Ajout d'un message d'alerte au moment de l'enregistrement d'un recours Logement dans le cas où le numéro unique du requérant n'a pas été saisi dans Comdalo



#### Points d'attention

Le dépôt et le renouvellement d'une demande de logement social constitue la démarche préalable la plus évidente pour la plupart des requérants DALO ; elle n'est rendue obligatoire par la loi que pour les personnes qui font le recours sur le fondement du dépassement du délai anormalement long. Néanmoins, un projet de décret en cours de signature prévoit que le dépôt d'une telle demande attesté par le numéro unique obtenu est nécessaire sauf situation exceptionnelle justifiée par le requérant (exemple : cas des personnes en habitat indigne qui ont fait des démarches auprès du propriétaire des locaux).



Dès lors, sauf dans le cas de situation exceptionnelle justifiée par le requérant, les secrétariats des commissions de médiation doivent pour chaque dossier :

- saisir le numéro unique du requérant dans Comdalo ;
- et utiliser la fonctionnalité d'Appel à Numéro Unique pour vérifier, de par sa présence dans le SNE, l'exactitude du numéro unique saisi

#### Gestion des recours

- Recours
- Basculement de reprise
- Notification/décisions
- Saisie Recours gracieux
- Suivi/relogement
- Contentieux REP
- Clôture
- Accès aux dossiers
- Consultation / Fiche de synthèse

#### Utilisateur

Nom : Audrey\_13 Tournier  
Rôle : Gestionnaire  
Unité : DGUHC/IUH1  
Service : DDE 13

Changer de profil

Quitter

Nombre d'utilisateurs : 1

Préférences

Choix du thème : intranet

Changer

#### Création Dossier

Enregistrer le recours Rétablir Annuler

#### Identification Dossier

**Recours**

\* Objet du recours : Logement Exercice de Rattachement : 2014

\* Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) : calendrier Secteur administratif :

Recours inexploitable : Oui Non

**Numéro Unique**

Numéro Unique : 013 Appel Numéro unique

**1 - Identité du requérant**

\* Civilité : Mme

\* Nom : Recours Nom de jeune fille :

\* Prénom(s) :

\* Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : calendrier Situation familiale :

Enregistrer le recours Rétablir Annuler

1. Le numéro unique est saisi dès l'enregistrement a minima du dossier.
2. L'appel à Numéro Unique est effectué dès l'enregistrement a minima du dossier

A noter qu'une fois la saisie a minima effectuée, le champ « Numéro unique » se retrouve pré-alimenté dans le cadre « 4 – Démarches préalables et demandes de logement locatif social »



La saisie du numéro unique dans Comdalo est particulièrement importante car indispensable au fonctionnement des interfaces avec le SNE.

En l'absence de saisie du numéro unique, un message d'alerte apparaît désormais dans Comdalo.

#### Gestion des recours

- Recours
- Basculement de reprise
- Notification/décisions
- Saisie Recours gracieux

#### Modification du formulaire

Le Numéro Unique doit être saisi avant d'enregistrer. La demande de logement social est une démarche préalable obligatoire sauf dans le cas de situations exceptionnelles dûment justifiées. Cliquer sur Appel Numéro Unique pour importer les données renseignées dans le SNE

## A.2. Cette évolution ne concerne que les départements d'Ile-de-France.

Elimination du préfixe 111 qui apparaissait par défaut dans le champ « Numéro unique » de Comdalo.

**Gestion des recours**

- Recours
- Basculement de reprise
- Notification/décisions
- Saisie Recours gracieux
- Suivi/relogement
- Contentieux REP
- Clôture
- Accès aux dossiers
- Consultation / Fiche de synthèse

**Utilisateur**

Nom : Audrey\_91 Tournier  
Rôle : Gestionnaire  
Unité : DGUHC/IUH1  
Service : DDE 91

Changer de profil  
Quitter  
Nombre d'utilisateurs : 1  
Préférences  
Choix du thème : intranet  
Changer

**Création Dossier**

Enregistrer le recours Rétablir Annuler

**Identification Dossier**

**Recours**

\* Objet du recours : [dropdown] Exercice de Rattachement : 2014 [dropdown]  
\* Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) : [calendar] calendrier Secteur administratif : [dropdown]  
Recours inexploitable : Oui  Non

**Numéro Unique**

Numéro Unique : ~~111~~ [input] Appel Numéro unique

**1 - Identité du requérant**

\* Civilité : [dropdown]  
\* Nom : [input] Nom de jeune fille : [input]  
\* Prénom(s) : [input]  
\* Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : [calendar] calendrier Situation familiale : [dropdown]

Enregistrer le recours Rétablir Annuler

Suppression du préfixe 111 pour les départements d'Ile-de-France. Le champ « Numéro unique » de l'écran initial de Comdalo V.7.1 est vierge

## A.3. Suppression de la possibilité de saisir plusieurs numéro unique pour un même requérant

**4 - Démarches préalables et demandes de logement locatif social**

Déjà déposées/effectuées : Oui  Non

**Suppression du champ « Autres Numéro Unique »**

~~Autres Numéro Unique :~~

Numéro Unique :

Appel Numéro Unique

Détail des demandes

**Le bouton « Détail des demandes » reste en revanche utilisable dans Comdalo V.7.1**

Activer la demande

Nombre de propositions faites : 0

Commentaire sur les demandes :

Le numéro unique en vigueur du requérant doit être saisi dans ce seul champ à partir duquel s'effectue l'interface avec le SNE



**A.4.** Ajout d'un champ « Adresse mail » permettant aux secrétariats des commissions de médiation de réceptionner quotidiennement la liste des dossiers radiés pour attribution et des dossiers caducs résultant du fonctionnement des interfaces avec le SNE et SYPLO. Pour rappel, ces dossiers remontent sur la page d'accueil de Comdalo pour traitement par les secrétariats des commissions.



Profil « Administrateur local »

Menu « Références locales » situé dans la barre supérieure

Sous-menu « Services » situé dans l'index à gauche de l'écran.

**Cliquez sur Modifier pour compléter le champ « Courriel pour réception des relogements / caducs issus du SNE / SYPLO »**

Identification du service en charge des logements

Libellé :

Bureau :

tél :  fax :  courriel :

**Courriel pour réception des relogements / caducs du SNE / Syplo :**

Adresse du service courrier en charge des logements

Civilité, titre, prénom, nom :



**Les secrétariats des commissions de médiation sont invités à renseigner ce nouveau champ. Il peut s'agir de l'adresse mail du responsable du secrétariat de la commission. Cette adresse mail n'apparaîtra sur aucun des courriers fournis par Comdalo**

## A.5. Possibilité de connaître les "homonymes" en termes de numéro unique enregistrés dans Comdalo

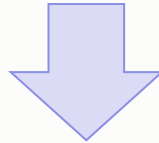
Pour mémoire, Comdalo permet au moment de l'enregistrement d'un recours d'indiquer si un dossier avec même triplet nom / prénom / date de naissance existe déjà dans la base de données. Il s'agit de la fonctionnalité d'homonymie en termes de nom.

**Comdalo V.7.1 permet désormais au moment de l'enregistrement d'un recours pour lequel un numéro unique a été saisi, d'indiquer si un dossier avec un même numéro unique existe déjà dans la base de données. Il s'agit de la fonctionnalité d'homonymie en termes de numéro unique.**

*Au moment de l'enregistrement du dossier ou en cliquant sur le bouton « Homonymes »*

1

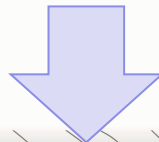
**Comdalo indique les homonymes en termes de nom**



*L'utilisateur peut « Poursuivre » ou « Annuler » l'enregistrement du dossier*

2

**Comdalo indique les homonymes en termes de numéro unique**



*L'utilisateur peut « Poursuivre » ou « Annuler » l'enregistrement du dossier*

## Les évolutions de COMDALO V.7.1

### B. Des évolutions pour faciliter et optimiser le travail des secrétariats des commissions de médiation

#### B.1. Clarification de l'intitulé relatif au motif du délai anormalement long

**Intitulé présent dans les précédentes versions de Comdalo**

**Modifications apportées par Comdalo V.7.1**

Dépôt d'une demande de logement social sans proposition adaptée

**Attente d'un logement social depuis un délai supérieur au délai fixé par arrêté préfectoral**

Il a été constaté que la rédaction de l'actuel formulaire DALO pour ce qui est du motif du délai anormalement long

« 8.8. Avez-vous déposé une ou plusieurs demandes de LLS ? Oui / Non.

Si oui depuis combien de temps »

peut conduire à une surestimation dans les statistiques du nombre de requérants invoquant le délai anormalement long.

Les nouveaux formulaires DALO qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014, clarifient la rédaction :

« Attendez-vous un logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long fixé dans le département par arrêté préfectoral ? Oui / Non

## B.2. Saisie rendue désormais obligatoire des sous-motifs pour le motif « Dépourvu de logement / Hébergé chez un particulier »

Dans le cas où le motif « Dépourvu de logement / Hébergé chez un particulier » a été coché, l'utilisateur de Comdalo devra obligatoirement cocher l'un des sous-motifs :

- Dépourvu(e) de logement
- Hébergé(e) chez un particulier non apparenté en ligne directe
- Hébergé(e) chez un particulier en ligne directe



La saisie des sous-motifs dans Comdalo est particulièrement importante dans la mesure où elle alimente les statistiques, notamment celles fournies par la restitution TS5 de l'infocentre InfoDALO

### Nouvel écran de Comdalo V.7.1

8 - Motif(s) du recours

Dépourvu(e) de logement/Hébergé(e) chez un particulier

dépourvu(e) de logement  hébergé(e) chez un particulier non apparenté en ligne directe  hébergé(e) chez un particulier apparenté en ligne directe

habite dans  hébergé(e) chez

Autre membre de la famille  
Sans lien de parenté

depuis la date du  calendrier

nombre total de personnes habitant le logement 0

surface du logement

Sélectionner/Désélectionner les motifs

Cette évolution concerne aussi bien les motifs invoqués par les requérants, que les motifs retenus par l'instructeur, et les motifs retenus par la commission

Ajout de 3 boutons radio correspondant aux sous motifs. L'un de ces boutons devra obligatoirement être coché pour que le motif « Dépourvu de logement / Hébergé chez un particulier » soit enregistré par Comdalo

### B.3. Possibilité pour l'instructeur de proposer dans l'onglet « Instruction » des « Considérant que » qui alimenteront par défaut le module « Décision » et la colonne « Motivation de la commission » du tableau d'ordre du jour de Comdalo

#### Nouvel écran de l'onglet Instruction de Comdalo V.7.1

**Gestion des recours**

- Recours
- Basculement de reprise
- Notification/décisions
- Saisie Recours gracieux
- Suivi/relogement
- Contentieux REP
- Clôture
- Accès aux dossiers
- Consultation / Fiche de synthèse

**Utilisateur**

Nom : Audrey\_13 Tournier  
Rôle : Gestionnaire  
Unité : DGUHC/IUH1  
Service: DDE 13

Changer de profil  
Quitter  
Nombre d'utilisateurs : 1  
Préférences

**Modification du formulaire**

dernière modification : le 14

J13-001391 Pièce Instructions Retrait

Conclusion d'instruction

Texte :

Considérant que :

Avis de l'instructeur : Activer l'avis de l'instructeur

Saisie possible à partir de la bibliothèque des « Considérant que » créée par chaque département. Transformation des libellés courts en libellés longs

**Dans Comdalo V.7.1, les « Considérant que » saisis dans l'onglet « Instruction » pré-alimentent le module « Décision » ...**

- Basculement de reprise
- Notification/décisions
- Saisie Recours gracieux
- Suivi/relogement
- Contentieux REP
- Clôture
- Accès aux dossiers
- Consultation / Fiche de synthèse

**Utilisateur**

Nom : Audrey\_13 Tournier  
 Rôle : Gestionnaire  
 Unité: DGUHC/IUH1  
 Service: DDE 13

Changer de profil  
 Quitter

Nombre d'utilisateurs : 1

Préférences  
 Choix du thème : intranet

Changer

dernière modification : le 29/11/2013 à 11:02 par Tournier Audrey\_13

tif(s) Dossier **Décision(s)**

**Motif(s) de la commission**

Pas de motifs choisis trouvés

Sélectionner/Désélectionner les motifs

**Ajout d'une décision**

**Date de la décision :** 19/12/2013

**Type de décision :** Prioritaire et urgent

**Type de logement :** [dropdown]

**Valeur maximum du loyer :** [input] €      **Ressources mensuelles estimées :** non renseignées

**Diagnostic social :**  Oui  Non      **Accompagnement social :**  Oui  Non

**Visa supplémentaire :** [input]

**Considérant que :** [input]

**... et la colonne « Motivation de la commission » du tableau d'ordre du jour**

Réunion du : 19/12/2013 à 09:30 à 13006 MARSEILLE

N° d'ordre	N° de dossier	Date dépôt	Date AR	Type de recours	Secteur administratif	Nom Prénom (Civilité) (*)	Motifs de la commission	Motivation de la commission	Typologie logement	Préconisation hébergement	Diagnostic social	Accompagnement social
											non	non

## B.4. Possibilité pour l'instructeur de saisir dans l'onglet « Instruction » des « Motifs instructeur » qui alimenteront par défaut les « Motifs Commission » du module « Décision » et du tableau d'ordre du jour de Comdalo

### Nouvel écran de l'onglet Instruction de Comdalo V.7.1

**Gestion des recours**

- Recours
- Basculement de reprise
- Notification/décisions
- Saisie Recours gracieux
- Suivi/relogement
- Contentieux REP
- Clôture
- Accès aux dossiers
- Consultation / Fiche de synthèse

**Utilisateur**

Nom : Audrey\_13 Tournier  
Rôle : Gestionnaire  
Unité : DGUHC/IUH1  
Service: DDE 13

**Changer de profil**  
 **Quitter**

Nombre d'utilisateurs : 1

**Préférences**

Choix du thème : intranet

**Changer**

**Modification du formulaire**

Pièces **Instructions** Retrait

dernière modification :

Conclusion d'instruction

Texte :

Considérant que :

Avis de l'instructeur : Activer l'avis de l'instructeur

Motif(s) retenu(s) par l'instructeur

Pas de motifs choisis trouvés

Sélectionner/Désélectionner les motifs

Ces « Motifs instructeur » sont pré-alimentés par les « Motifs requérants » qui auront été saisis au moment de l'enregistrement du recours

Dans Comdalo V.7.1, les « Motifs instructeurs » saisis dans l'onglet « Instruction » pré-alimentent le module « Décision » ...

- ▶ Basculement de reprise
- ▶ Notification/décisions
- ▶ Saisie Recours gracieux
- ▶ Suivi/relogement
- ▶ Contentieux REP
- ▶ Clôture
- ▶ Accès aux dossiers
- ▶ Consultation / Fiche de synthèse

**Utilisateur**

Nom : Audrey\_13 Tournier  
 Rôle : Gestionnaire  
 Unité: DGUHC/IUH1  
 Service: DDE 13

Changer de profil  
 Quitter

Nombre d'utilisateurs : 1

Préférences  
 Choix du thème : intranet

Changer

dernière modification : le 29/11/2013 à 11:02 par Tournier Audrey\_13

tif(s) Dossier **Décision(s)**

Motif(s) de la commission

Pas de motifs choisis trouvés

Sélectionner/Désélectionner les motifs

Ajout d'une décision

Date de la décision : 19/12/2013

\* Type de décision : Prioritaire et urgent

Type de logement :

Valeur maximum du loyer : € Ressources mensuelles estimées : non renseignées

Diagnostic social :  Oui  Non

Accompagnement social :  Oui  Non

Visa supplémentaire :

Considérant que :

... et la colonne « Motifs de la commission » du tableau d'ordre du jour

Réunion du : 19/12/2013 à 09:30 à 13006 MARSEILLE

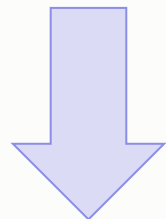
N° d'ordre	N° de dossier	Date dépôt	Date AR	Type de recours	Secteur administratif	Nom Prénom (Civilité) (*)	Motifs de la commission	Motivation de la commission	Typologie logement	Préconisation hébergement	Diagnostic social	Accompagnement social
1	2008-013-000611	28/10/2008	19/11/2008	L		SAPPIA <u>Rafaelle</u> (Mme)					non	non



## Récapitulatif : la saisie des motifs dans Comdalo

1

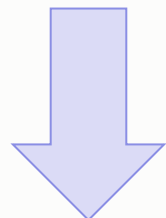
**Saisie des motifs invoqués par le requérant**



*Ces motifs alimenteront par défaut les « Motifs instructeur » de l'onglet Instruction*

2

**Saisie / Modification des motifs retenus par l'instructeur**



*Ces motifs alimenteront par défaut les « Motifs Commission » du module Décision et la colonne « Motifs Commission » du tableau d'ordre du jour*

3

**Saisie / Modification des motifs retenus par la commission**

Pour mémoire, dans les précédentes versions de Comdalo où la fonction « Motifs Instructeur » n'existait pas, c'étaient les motifs invoqués par le requérant qui alimentaient par défaut les « Motifs commission » du module Décision et la colonne « Motifs Commission » du tableau d'ordre du jour

## B.5. Pré-alimentation de la typologie de logement préconisée par l'instructeur dans le module « Décision » et dans le tableau d'ordre du jour de Comdalo

Dans Comdalo V.7.1, le « Type de logement » saisi dans l'onglet « Instruction » pré-alimente le module « Décision » ...

- ▶ Basculement de reprise
- ▶ Notification/décisions
- ▶ Saisie Recours gracieux
- ▶ Suivi/relogement
- ▶ Contentieux REP
- ▶ Clôture
- ▶ Accès aux dossiers
- ▶ Consultation / Fiche de synthèse

Utilisateur

Nom : Audrey\_13 Tournier

Rôle : Gestionnaire

Unité: DGUHC/IUH1

Service: DDE 13

Changer de profil

Quitter

dernière modification : le 29/11/2013 à 11:02 par Tournier Audrey\_13

tif(s) Dossier Décision(s)

Motif(s) de la commission

Pas de motifs choisis trouvés

Sélectionner/Désélectionner les motifs

Ajout d'une décision

Date de la décision : 19/12/2013

\* Type de décision : Prioritaire et urgent

Type de logement : [dropdown]

Valeur maximum du loyer :  €

Diagnostic social :  Oui  Non

Ressources mensuelles estimées : non renseignées

Accompagnement social :  Oui  Non

... et la colonne « Typologie Logement » du tableau d'ordre du jour

Réunion du : 19/12/2013 à 09:30

à 13006 MARSEILLE

N° d'ordre	N° de dossier	Date dépôt	Date AR	Type de recours	Secteur administratif	Nom Prénom (Civilité) (*)	Motifs de la commission	Motivation de la commission	Typologie logement	Préconisation hébergement	Diagnostic social	Accompagnement social
1	2008-013-000611	28/10/2008	19/11/2008	L		SAPPIA <u>Rafaelle</u> (Mme)					non	non

## B.6. Paramétrage des jeux de délais par un Administrateur national

Dans les précédentes versions de Comdalo, les différents délais étaient paramétrés localement par les secrétariats des commissions de médiation (profil Administrateur local).

Dans Comdalo V.7.1, ces délais auront préalablement été paramétrés par un Administrateur national (en l'occurrence par la DHUP). Les secrétariats des commissions de médiation pourront consulter les délais, mais ne pourront plus les modifier



### Les jeux de délais dans Comdalo

- **Délai 1** : délai d'instruction = délai entre la date de dépôt du recours et la date de décision c'est-à-dire la date de passage en commission
- **Délai 2** : délai de mise en oeuvre des décisions favorables = délai entre la date de décision c'est-à-dire la date de passage en commission et la date de l'offre faite par le bailleur
- **Délai 3** : délai dont dispose le requérant pour formuler auprès du tribunal administratif un recours contentieux pour excès de pouvoir contre la décision de la commission
- **Délai recours gracieux** : délai dont dispose le requérant pour formuler auprès de la commission de médiation un recours gracieux contre la décision de la commission

## Les évolutions de COMDALO V.7.1

### C. Autres évolutions

**C.1.** Suppression du choix « Mademoiselle » dans les tables déroulantes « Civilité » présentes dans les écrans de saisie / modification de l'application Comdalo



Par une décision du 26 décembre 2012, le Conseil d'Etat a validé la circulaire du Premier ministre du 21 février 2012 préconisant la suppression du terme « Mademoiselle » dans les formulaires administratifs



Les nouveaux formulaires DALO et DAHO qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 seront en conformité avec cette décision

## C.2. Ajout de la saisie du « Pays » dans le cadre « 3- Coordonnées et informations relatives au logement actuel » de Comdalo.

### Nouveaux écrans de Comdalo V.7.1 (mode Intranet)

**3 - Coordonnées et informations relatives au logement actuel**

Adresse du local ou du logement dans lequel vous vivez

France :  Etranger :   Par défaut, le bouton radio est coché à « France »

Civilité, titre, prénom, nom : |

N°, étage, couloir, escalier : |

Entrée, bâtiment, immeuble, résidence : |

Code Postal : |

Ville : <Choisir une commune>  ← A noter que les secrétariats des commissions de médiation sont fortement invités à utiliser la saisie guidée à partir du référentiel qui se paramètre en profil « Administrateur local »

Filtrer les voies : |

Choix de la voie : <Sélectionner d'abord une commune>

Numéro : |

Poste restante, BP, lieu-dit : |

Numéro de téléphone : |

Adresse électronique : |

Adresse courrier identique : Qui Non

Cet ajout concerne aussi bien le pavé « Adresse du local ou du logement dans lequel le requérant vit » que le pavé « Adresse à laquelle le courrier doit être adressé au requérant ».

3 - Coordonnées et informations relatives au logement actuel

Adresse du local ou du logement dans lequel vous vivez

France :

Etranger :



Activer votre choix

Pays : Algérie

Civilité, titre, prénom, nom :

N°, étage, couloir, escalier :

Entrée, bâtiment, immeuble, résidence :

N° de voie, type de voie, nom de la voie :

Poste restante, BP, lieu-dit :

Code Postal : 1956256921

Alors que le code postal ne peut excéder 5 caractères si l'option « France » a été choisie, il peut atteindre 10 caractères dans le cas où l'option « Etranger » a été sélectionnée

Ville : ALGER

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Adresse courrier identique : Oui  Non



Activer la saisie de l'adresse courrier

### C.3. Ajout de la mention « recto-verso » sur les courriers de demande de pièces obligatoires pour les pièces suivantes :

- Pièce justifiant de l'identité du requérant
- Pièce d'identité pour chacune des personnes à loger
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition

Madame,

Vous avez adressé à la commission de médiation un recours en vue d'une offre de logement.  
Ce recours a été reçu par le secrétariat de la commission le 06/01/2014 et enregistré sous le numéro : 2014-013-000004.  
(Ce numéro doit figurer dans tout courrier adressé à la commission).

Toutefois, ce recours ne peut être instruit par le secrétariat de la commission en raison du caractère incomplet du dossier.

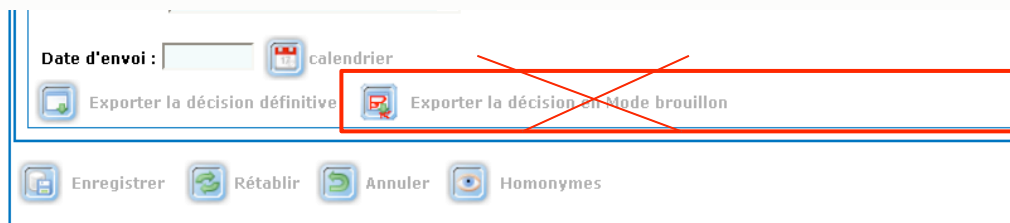
Les pièces obligatoires suivantes sont manquantes :

- Copie recto-verso d'une pièce justifiant de votre identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de circulation, carte de séjour, carte de résident ...)
- Attestation d'enregistrement de la demande de logement locatif social ou de son renouvellement
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité pour chacune des personnes à loger
- Copie des pièces justificatives de l'ensemble des ressources mensuelles sur les trois derniers mois
- Copie recto-verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition (si vous l'avez)

## C.4. Clarification de deux intitulés présents sur la fiche de synthèse fournie par Comdalo

Intitulé présent sur les fiches de synthèse des précédentes versions de Comdalo	Précisions apportées par Comdalo V.7.1
Cadre « Composition du foyer – Nombre de personne »	« Composition du foyer – Nombre de personnes <b>à reloger</b> »
Cadre « Situation actuelle », champ « Nombre de personne »	Cadre « Situation actuelle », champ « Nombre <b>total</b> de personnes <b>habitant le logement</b> »

## C.5. Suppression du bouton « Export des décisions en mode brouillon » qui n'a plus lieu d'être





## C.6. Disparition de la possibilité d'utiliser un autre logo que la Marianne dans les différents courriers fournis par Comdalo

Accueil Références locales Administration Courrier Paramétrage de mise en page Aide générale

Message de service: Depuis le 3 décembre 2012, COMDALO est interfacé avec le SNE. Il convient d'utiliser les nouvelles fonctionnalités. Pour cela, nous vous invitons à consulter le manuel utilisateur et la note à l'attention des utilisateurs de COMDALO sur les évolutions de la V.6, disponible dans l'application.

Références >> Saisie de la commission

### Références locales

- Commission
- Services
- Associations
- Consultation du référentiel des Maîtres d'ouvrage
- Bailleurs nationaux
- Bailleurs locaux
- Bailleurs privés/autres
- Tribunal administratif
- Entreprises

### Gestion de la commission

#### Définition de la Commission

##### Identification de la commission

Libelle : Commission de médiation du département de Paris

Libelle court : COMED Paris

Date de création (format: JJ/MM/AAAA): 01/01/2008  calendrier

Champ supprimé par Comdalo V.7.1

##### Références des courriers de la commission

Logo (type:PNG/GIF/JPG, taille:220x220, poids:20Ko) :

Entête de courrier de la commission : Commission de médiation du département de Paris

Autorité de tutelle de l'état : Préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris

Formule de politesse :  
Ajouter \$civilite pour le titre de civilité  
Ajouter \$nom pour le nom du requérant  
Ajouter \$prenom pour le prénom du requérant

##### Paramètres d'envoi en recommandé pour la décision et le courrier d'accompagnement

Texte pour les envois en recommandé : Envoi recommandé avec accusé de réception

Décisions concernées par les envois en recommandé :

Décisions favorables : Oui  Non

Décisions de réorientation de logement en hébergement : Oui  Non

## C.7. Ajout d'un message d'alerte visant à fiabiliser l'utilisation du module « Suivi / Relogement » de Comdalo

L'objectif de ce message est de fiabiliser les statistiques fournies par InfoDALo en évitant que soient enregistrés dans Comdalo des dossiers possédant à la fois une « date de disparition d'obligation de relogement » et une « date de signature de bail ».

Pour mémoire, dans les restitutions pré-définies d'InfoDALo, sont comptabilisés comme n'étant « **Plus à reloger** », les dossiers pour lesquels :

- une option a été choisie dans la table déroulante « Bénéficiaire dont le relogement n'est plus nécessaire »
- et une « Date de disparition de l'obligation de relogement » a été saisie

Bénéficiaire dont le relogement n'est plus nécessaire :

- Relogement indépendant du requérant (dans le parc privé non conventionné)
- Renonciation explicite au bénéfice de la décision
- Solution trouvée (adaptée et pérenne) qui supprime le motif du recours
- Impossibilité de contacter le requérant y compris par l'intermédiaire du référent social
- Cas où le requérant ne met pas en mesure le bailleur de procéder effectivement au relogement
- Décès du requérant
- Solution trouvée avant la décision favorable de la Comed

Accompagnement social : Oui  Non

\* Date de signature du bail (JJ/MM/AAAA) :

\* Type de contingent :

\* Zone géographique :

Dans les restitutions pré-définies d'InfoDALo, sont comptabilisés comme étant « **Relogé suite offre** », les dossiers pour lesquels :

- une « Date de signature de bail » a été saisie

Bénéficiaire dont le relogement n'est plus nécessaire : [dropdown]

Choix du requérant :  
Relogement indépendant du requérant (dans le parc privé non conventionné)  
Renonciation explicite au bénéfice de la décision  
Solution trouvée (adaptée et pérenne) qui supprime le motif du recours  
Impossibilité de contacter le requérant, y compris par l'intermédiaire du référent social  
Cas où le requérant ne met pas en mesure le bailleur de procéder effectivement au relogement  
Décès du requérant  
Solution trouvée avant la décision favorable de la Comed

Acceptation Requérent

\* Date de signature du bail (JJ/MM/AAAA) : [input] calendrier

Accompagnement social : Oui  Non

\* Type de contingent : [dropdown]

\* Zone géographique : [dropdown]

Consulter Modifier

On comprend alors la nécessité du message d'alerte afin d'éviter des comptes doubles au niveau des statistiques



### Points d'attention

Si l'utilisateur saisit à la fois le caractère « plus à reloger » du ménage et une date de signature de bail, le message d'alerte apparaît. L'utilisateur doit alors saisir à nouveau l'une des deux options, car à ce stade Comdalo n'a rien enregistré dans le module suivi / relogement pour le dossier traité

## Informations utiles

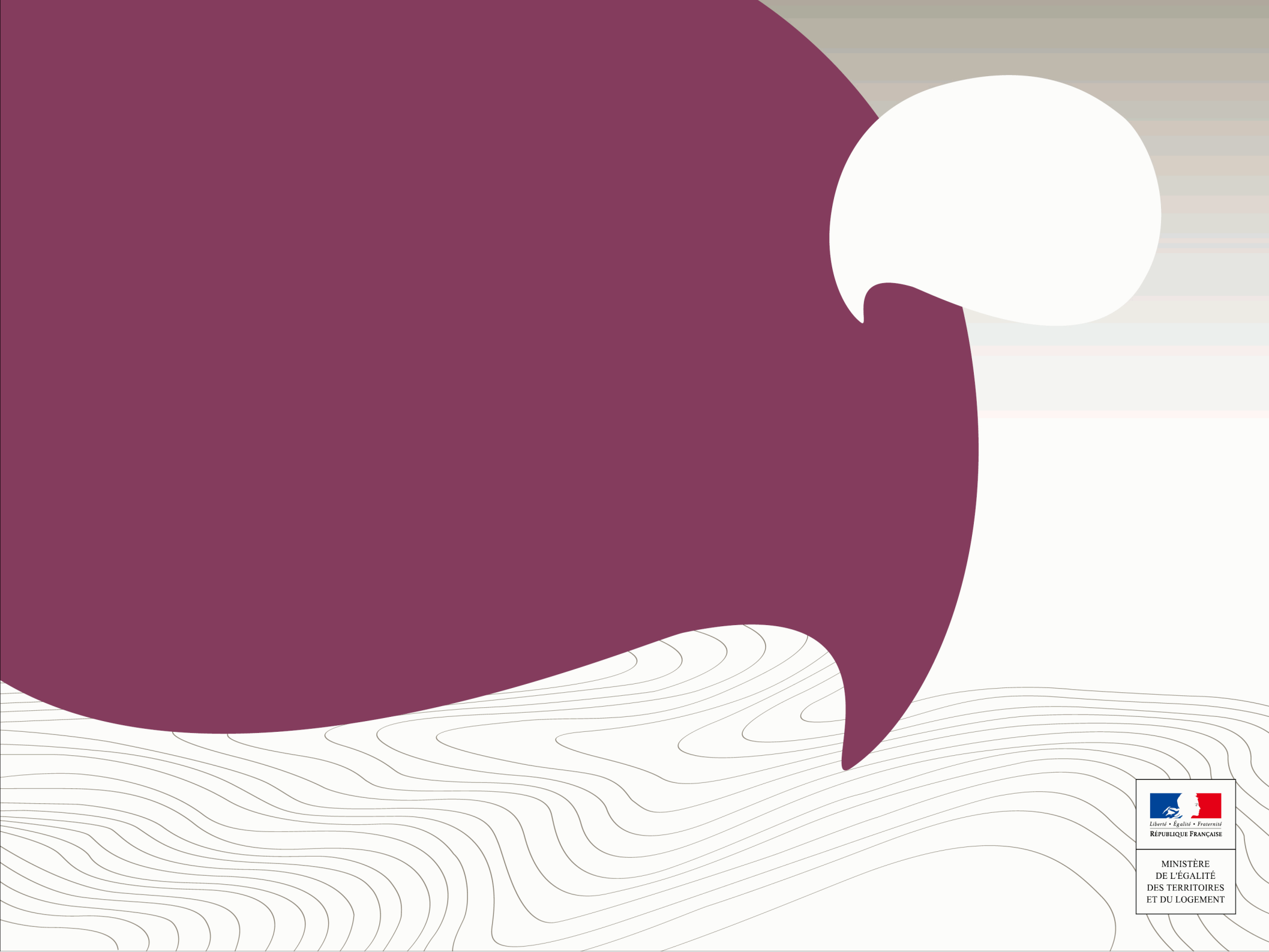
- ❖ **L'assistance aux utilisateurs est confiée au PND Logement (CPII – DO Est)**

Vous pouvez, pour tout type de questions relatives à l'utilisation de Comdalo, leur adresser, via votre Correspondant Fonctionnel d'Application (CFA), un message à l'adresse :

[Assistance-nationale-comdalo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Assistance-nationale-comdalo@developpement-durable.gouv.fr)

- ❖ **Le site d'information de l'application Comdalo est accessible à l'adresse suivante :**

<http://comdalo.info.application.logement.gouv.fr>



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT